

RGPD : Vous ne savez pas quoi répondre à vos clients ? Apprenez à les accompagner dans leur mise en conformité (spécial Informaticiens, Avocats et Experts Comptables). Session du 24/25/26 juillet 2018 à Marseille.

Des « Experts Informatiques » à votre service

- **Accompagnements RGPD** (Expert formé par la CNIL depuis 2011) ;
- **Expertises informatiques** (privées & judiciaires) ;
- **Recherche de preuves** (téléphones, ordinateurs, cloud...) ;
- **Formations sur le RGPD et sur la Cybercriminalité** (Apprenez à vous protéger des pirates informatiques !)

Contactez-nous

Denis JACOPINI



RGPD : Vous ne savez pas à quoi répondre à vos clients ? Apprenez à les accompagner dans leur mise en conformité (spécial Informaticiens, Avocats et Experts Comptables).
Session du 24/25/26 juillet 2018 à Marseille.

Vous en avez assez de ne pas savoir quoi répondre à vos clients qui souhaitent des renseignements sur le RGPD ? Vous souhaitez en profiter pour développer une activité de mise en conformité avec le RGPD afin de vendre cette prestation auprès de vos clients ? Cette formation est sur-mesure et faite pour vous.

Notre formation « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » a été spécialement organisée pour tous les professionnels qui souhaitent développer une activité de mise en conformité avec le RGPD. Que ce soit pour vos clients actuels ou futurs, cette formation vous apprendra à les mettre sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable ? Cette formation est faite pour vous. Cette formation est organisée sur 4 jours (3 jours consécutifs + 1 jour supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez un de vos clients – frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout votre catalogue.

Formation « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour dans votre établissement
Prochaine session 24/25/26 juillet à Marseille.

[Contactez-nous](#)

Intitulé :

« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD ».

Public visé :

Responsables et collaborateurs des services dédiés aux ressources humaines ;
Responsables et collaborateurs des services informatiques ;
Responsables et collaborateurs des services marketing ;
Responsables de la sécurité des systèmes d'information ;
Futurs « Délégués à la Protection des Données » ;
Avocats ;
Experts Comptables / Commissaires Aux Comptes.

Pré requis :

Cette formation nécessite quelques notions de base en sécurité informatique.

Objectifs pédagogiques :

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne s'y étaient pas préparés. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'à leurs bénéfices.
Découvrez l'essentiel de ce règlement Européen en vue de devenir Délégué à la Protection des Données interne à votre établissement et/ou externe mutualisé auprès d'entreprises.

Compétences visées :

Savoir accompagner ses clients dans leur mise en conformité avec le RGPD.

Durée :

4 jours.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

La formation sera assurée par Denis JACOPINI, Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en Protection des Données à Caractère Personnel en format présentiel.
Les cours seront projetés sur écran. Dans le cas d'une formation de groupe, elle sera assurée dans une salle de formation équipée de bureaux, d'un système de vidéo projection et éventuellement d'un système de sonorisation. Dans le cas d'une formation individuelle, elle sera assurée dans les locaux du stagiaire qui devra prévoir une table par personne et un système de vidéo projection et un paper board ou un tableau blanc.
Denis JACOPINI dispose de son propre ordinateur portable.

La formation débutera par un **cours magistral** sur la présentation du contexte, des risques, des règles autour de la protection des données personnelles en général puis le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
Au terme des exposés, le formateur présentera les bonnes pratiques sur la mise en conformité sous forme de **simulations** pour finir par des **cas pratiques**.

Un ensemble de documents seront envoyés au(x) stagiaire(s) avant le début des formations. Il devra soit disposer d'un équipement pour les consulter pendant la formation soit les imprimer (préférable).

Adaptation des modalités pédagogiques de la formation :

Nous nous appuierons sur les connaissances préexistantes du (ou des) stagiaire(s) recueillies sur la fiche « demande d'informations aux stagiaires » et combinons ensuite diverses modalités pédagogiques : des exposés théoriques, des temps d'échanges, des études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation. Ainsi, le contenu et l'ordre du programme peut être amené à varier.

Suivi de l'exécution de l'action de formation :

En accord avec la réglementation, une feuille d'émargement sera remplie par les stagiaires au terme de chaque demi-journée afin de vérifier leur présence.

Appréciation des résultats de l'action de formation :

Une fiche d'évaluation sera distribuée au stagiaire. Cette fiche permet d'évaluer la formation par le stagiaire (contenu de la formation, points préférés, points moins appréciés, suggestions d'amélioration de la prestation de formation).

Animateur :

Denis JACOPINI

Expert judiciaire en Informatique
Diplômé en cybercriminalité
et en droit de l'Expertise Judiciaire
Certifié en Gestion des Risques sur les
systèmes d'Information (ISO 27005 Risk Manager)
Spécialisé en cybercriminalité et en
Protection des Données à Caractère Personnel
Correspondant CNIL n°8555 à DPO n°15945
Gérant d'une SSII pendant 17 ans

[Contactez-nous](#)

[Réagissez à cet article](#)

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

[Les 10 conseils pour ne pas se faire hacker pendant l'été](#)

[Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe](#)

[Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?](#)

[Victime d'usurpation d'identité sur Facebook, comment ?](#) [Partez à l'attaque, mais d'abord quel article de loi ?](#)

[Attaques informatiques : comment les repérer ?](#)

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD) et à se protéger des pirates informatiques.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
 - FORMATION AU RGPD
 - LIBÉRATION DE DONNÉES
 - SUITES RGPD
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
 - ANALYSES DE RISQUES (DPA / DPAI)
- **CYBERCRIMINALITÉ**
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
 - RECHERCHE DE PREUVES
- **EXPERTISES**
 - EXPERTISES PRIVÉES
 - EXPERTISES DE VOIES ÉLECTRONIQUES
 - EXPERTISES JUDICIAIRES
 - RECHERCHE DE PREUVES
- **RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (DPS, Photos, Contacts...)**



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DORTTEP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).
« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanents car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme. »
Denis JACOPINI »

[Besoin d'un Expert ? contactez-nous](#)

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » et en RGPD (Droit des Données à Caractère Personnel).
Accompagnement à la mise en place de la conformité RGPD ;
Audit et accompagnement à la mise en conformité des sites web ;
Expertises techniques et juridiques ;
Bénéficiaire de la Loi relative aux libertés individuelles et de la Loi relative à la sécurité des données (DPA / DPAI) ;
Expériences de conseil, accompagnement de clients...
[Demandez le contenu de notre formation :](#)

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Expertise et Conseil

[Contactez-nous](#)

Vous souhaitez ou stockez des données (conférences postées, informations bancaires, un résilié et bien d'autres) sur des serveurs qui concernent des tiers (clients, fournisseurs, prospects) ? En tant que responsable de traitement, vous êtes tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques prévisibles par le traitement, pour préserver la sécurité des données (DPA / DPAI).

VOUS DEVEZ DONC Mettre en conformité votre établissement en mettant en conformité l'ensemble de vos traitements de données personnelles notamment en identifiant, réorganisant, nettoyant ou plus généralement agissant entre autres sur :
- La durée de conservation de vos données
- Les moyens de collecte
- Les mesures de « Privacy by Design »
- Le principe d' « Accountability »
- Une analyse d'impact

Nous pouvons vous accompagner dans votre démarche mise en conformité en accompagnant une personne dans votre établissement que nous ferons monter en compétence pour une autonomie de votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
[Contactez-nous](#)

Denis JACOPINI
Formateur (P3) 84 03041 84

